

CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JANVIER 2022

FINANCES

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS ENTRE LA VILLE DE THONON-LES-BAINS ET L'ASSOCIATION CCIAT POUR L'ANNEE 2022

Par délibération du 19 juillet 2021, le Conseil Municipal a approuvé une convention cadre avec l'association CCIAT pour la période 2021-2023, l'association s'engageant notamment à contribuer aux actions portées par la Commune en matière d'animation et d'attractivité, avec notamment des actions comme :

- Décoration commune des vitrines ;
- Communication sur les réseaux sociaux ;
- Organisation de jeux concours en lien avec le thème de l'événement ;
- Proposition d'animations dans les quartiers par les commerçants ;
- Recherche d'adaptation des heures d'ouverture des commerces selon les manifestations ;
- Proposition de solutions facilitant le lien entre les différents secteurs de la Ville : centre-ville, Port de Rives, hameaux historiques...

En considération de ce cadre de référence, un projet de convention d'objectifs et de moyens entre la Ville de Thonon-les-Bains et l'association CCIAT, pour l'année 2022, a été établi afin de préciser l'aide financière qui pourrait être apportée par la Commune et les dispositions en matière de communication.

Sur proposition de Monsieur BRECHOTTE, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet de convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

----- Fin du document -----